

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE
22 novembre 2025

DATE DE CONVOCATION
16 novembre 2025

DATE D’AFFICHAGE
25 novembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 22

PROCURATION(S) 10

VOTANTS 32

QUORUM 17

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **vingt-deux novembre** de l'an deux mille vingt cinq à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. JAMET, COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSSENT.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM GODEFROY, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes DORDAIN, LOUBASSOU, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. GODEFROY à M. COQUELET, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, M. GASSA à Mme BENAMARA, M. SABIRI à M. GHOUL, Mme DORDAIN à M. JAMET, Mme LOUBASSOU à Mme DUVALLET, Mme TERNISIEN à M. LEGO, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme ROUSSELIN, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. AVOLLÉ.

Mme Catherine DUVALLET

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI et Mmes ECHARD-GOUBERT, ROSSIGNOL, JEZ, JÉGU, ZAPPIA, FORTUNA, BOUGEARD.

Délibération N°05

JUMELAGE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES RESSORTISSANTS DE DANTHIADY EN France (ARDF) - AUTORISATION

M. le Maire expose au Conseil municipal,

La Ville de Val-de-Reuil a entrepris, depuis de nombreuses années, des échanges inscrits dans le cadre de la coopération décentralisée avec le village de Danthiady, au Sénégal.

Le soutien que la Ville apporte se matérialise par le versement d'une subvention de fonctionnement annuelle de 2 000 €, octroyée à l'Association des Ressortissants de Danthiady en France (ARDF).

Il s'est également manifesté par l'engagement de la Ville de soutenir à hauteur de 23 012 €, répartis en trois tiers (7 671 €), sur les exercices budgétaires 2022, 2023 et 2024, un projet mené par l'ARDF à Danthiady, pour accompagner la rationalisation de la gestion des déchets dans un but sanitaire et environnemental. Le dernier tiers a donc été versé comme convenu en 2024.

Grâce au soutien financier de Val-de-Reuil, ce projet, dont le coût global est estimé à 115 062 €, a fait l'objet d'un financement complémentaire

Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025

d'un montant de 38 350 € de la part du « *dispositif conjoint de coopération entre le Sénégal et la France* », obtenu en août 2024.

Dans ce cadre, la Ville a perçu 13 422 €, **somme pour laquelle la Ville a ordonné le virement le 20 septembre de cette année 2025, pour le compte de la commune de Ogo. Ce financement participe aux dépenses liées à la formation et à la sensibilisation des populations à l'hygiène, à la gestion des déchets et au compostage.**

Afin de réaffirmer notre soutien à l'ARDF il est proposé de verser la subvention de 2 000 € de fonctionnement annuel.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le versement, à l'Association des Ressortissants de Danthiady en France, d'une subvention de 2000 € pour l'année 2025, correspondant à la somme de la subvention annuelle.**

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

